



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU  
12/09/2018

**Nombre d'élus :**

- en exercice : 31
- présents : 21
- procurations : 4
- absents : 10
- ayant pris part au vote : 25

**Date de la convocation :** 01/06/2018

**Conseil syndical :** 20/06/2018

**Certifiée exécutoire par :**

Transmission en préfecture le :  
28/06/2018

Affichage syndical le : 28/06/2018

**Étaient présents :** Max VINCENT, Pierre GOUVERNEYRE, Marc GRIVEL, Corinne CARDONA, Michel BALAIS, Jean-Marc NOTTIN, Geneviève OBERGER, Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE, Gérard DARDET, Pierre-Antoine COLLIN, Michel JAENGER, Denis VERKIN, Eric MAZOYER, Jean-Claude GRANGE, Philippe RITTER, Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL, Laurent MONCEL, Marcel PATIN, Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET, Bernard COQUET, Evelyne DEBARD, Jean-Michel CARON, Olivier PERROT, Nicolas POUSSINEAU, Romuald DELABIE.

<b>Absents représenté(s) :</b>	<b>Par :</b>
Claire BELLE	Michel BALAIS
Bénédicte KUNTZIGER	Geneviève OBERGER
Isabelle CELEYRON	Jean-Claude GRANGE
Pascal DAVID	Michel PATIN
Gérard KECK	Evelyne DEBARD

**Étai(en)t absent(s) :**

Antoine DUPERRAY, Claire BELLE, Bénédicte KUNTZIGER, Christian COLOMBO, Jean-Luc POIRIER, Isabelle CELEYRON, Pascal DAVID, Charles MONNERET, Gérard KECK.

**Secrétaire de Séance élu :**

Anne-Laure MATHIAS.

Le **mercredi 12 septembre 2018**, les membres du Conseil Syndical sont réunis, régulièrement convoqués par courriel du 01/06/2018, dans la salle du Conseil Municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

### Délibération du Conseil Syndical n° 2018-09-02

**ABROGATION DE LA DELIBERATION 20150128 9 « BAIL AVEC LA COMMUNE DE LIMONEST POUR LA LOCATION DES BATIMENTS DU SMPMO » DU 28/01/2015 CONFORMEMENT A L'ARTICLE L.243 DU CRPA**  
**RAPPORTEUR : PIERRE GOUVERNEYRE – VICE-PRESIDENT A L'AGRICULTURE**

En 2015, la commune de Limonest avait manifesté son besoin de transférer son CTM et avait sollicité le SMPMO pour une mise à disposition d'un bâtiment agricole dans le secteur du MATHIAS SUD, à Limonest.

Le Conseil Syndical du SMPMO, après avoir sollicité les avis favorables de la SAFER et du service des domaines, avait délibéré favorablement lors de sa séance du 28/01/2015 et autorisé le Président à signer une convention pour la mise à disposition d'un bâtiment de 510 m<sup>2</sup> situé sur la parcelle E 695, pour un loyer annuel de 3200.00€.

La commune de Limonest n'ayant jamais conventionné avec le SMPMO, pour l'occupation de bâtiment agricole.

La commune de Limonest n'ayant jamais occupé ledit bâtiment.

Le SMPMO, n'ayant jamais perçu de loyer de la commune de Limonest, pour ledit bâtiment.

La commune n'ayant plus d'intérêt à occuper ce dernier, il est proposé au Conseil Syndical, d'abroger la délibération 20150128 9 du 28/01/2015, devenue sans objet, conformément à l'article L.243 du CRPA.

Le SMPMO a toujours affiché la vocation agricole de ce bâtiment et la priorité donnée aux agriculteurs. Cette délibération ainsi abrogée rendra libre de droit l'occupation de ce bâtiment et le SMPMO, pourra mettre ce bâtiment à disposition d'un jeune agriculteur qui a fait connaître son besoin et son intérêt pour celui-ci, Florentin Dumas, dernièrement installé sur Limonest.

Après en avoir délibéré le comité syndical approuve à l'unanimité l'abrogation de la délibération 20180128 9 du 28/01/2015 au profit de la commune de Limonest et autorise le Président à signer les actes nécessaires à cette abrogation.

*Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.  
Suivent au registre les signatures des membres présents.*

*Copie certifiée conforme,  
A Limonest, le 12/09/2018*

Max Vincent,  
Président

